



Adhésion mutuelle d'entreprise obligatoire

Par **manue78_old**, le **15/10/2007** à **14:47**

Mon mari a souscrit une mutuelle d'entreprise obligatoire depuis le 2 mai 2007. Nous avons donc résilié notre contrat avec AGF Santé qui nous a tout de même prélevé 79,10 € par mois jusqu'en juillet malgré l'attestation d'adhésion obligatoire que nous avons fourni.

Après avoir été plusieurs fois réclamer notre annulation de contrat et le remboursement des 3 mois, ils nous ont remboursé le mois de juillet "par geste commercial".

Il me reste donc environ 160 € à être remboursée mais ils ne veulent pas en entendre parler. Ils n'accordent pas de faveur comme cela (selon leurs propres termes). Je ne vais pas dire à mon mari de se mettre au chômage pour bénéficier d'AGF santé c'est n'importe quoi !!!

Ai-je droit à ce remboursement ? Si oui comment puis-je faire ?